

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DU 147-1 ZAC Clichy-Batignolles (17e) - Acquisition de l'allée Colette Heilbronner, y compris la couverture du RER C.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2007 DU 50-2 des 12 et 13 février 2007, approuvant le dossier de création de la ZAC Clichy-Batignolles ;

Vu les délibérations 2007 DU 198 et 199-1 des 12 et 13 novembre 2007, approuvant le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC Clichy-Batignolles ;

Vu la délibération 2011 DU 156 des 17 et 18 octobre 2011, approuvant notamment la modification de l'acte et du dossier de création de la ZAC Clichy-Batignolles, approuvant le dossier de réalisation et le programme des équipements publics ;

Vu le traité de concession d'aménagement conclu le 15 novembre 2011 entre la Ville de Paris et la SPLA Paris Batignolles Aménagement ;

Vu la délibération 2018 SG 42 approuvant la transformation de la SPLA Paris Batignolles Aménagement en SPL Paris & Métropole Aménagement ;

Vu la délibération 2013 DU 268 des 14 et 15 octobre 2013, approuvant la modification du dossier de réalisation de la ZAC Clichy-Batignolles et du programme des équipements publics ;

Vu le plan de remise d'ouvrage dressé en mars 2019 et modifié le 6 septembre 2021 par le cabinet de Géomètres-Experts ROULLEAU-HUCK-PLOMION ;

Vu le projet de modificatif (n°03636/V97) à l'état descriptif de division en volumes V4 mentionné sur le plan de remise susvisé, établi en septembre 2021 par le cabinet de Géomètres-Experts ROULLEAU-HUCK-PLOMION ;

Vu le récapitulatif des volumes remis à la Ville de Paris (n°3636/F153A) établi en septembre 2021 par le cabinet de Géomètres-Experts ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris du 7 octobre 2021 ;

Vu le projet de délibération 2021 DU 147-1 en date du 2 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'autoriser la signature, avec P&MA, de l'acte authentique assurant le transfert en pleine propriété à la Ville de Paris de l'allée Colette Heilbronner, y compris la couverture du RER C, correspondant aux 551,80 m² d'emprises en plein sol et 3040,70 m² d'emprises en volume figurant respectivement en bleu et jaune sur le plan de remise d'ouvrage susvisé, et ce au prix de 13 763 811,43 € HT et 16 516 573,71 € TTC et moyennant le paiement du montant restant dû, soit 2 106 573,71 €, compte tenu des acomptes sur participation d'ores et déjà versés (14 410 000 €).

Vu l'avis de M. le Maire du 17^e arrondissement en date du 5 novembre 2021;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du 2 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer, avec P&MA, l'acte authentique assurant le transfert en pleine propriété à la Ville de Paris de l'allée Colette Heilbronner, y compris la couverture du RER C, correspondant aux 551,80 m² d'emprises en plein sol et 3040,70 m² d'emprises en volume figurant respectivement en bleu et jaune sur le plan de remise d'ouvrage susvisé. Ce transfert interviendra au prix de 13 763 811,43 € HT et 16 516 573,71 € TTC (53% du coût complet de ces équipements) et moyennant le paiement du montant restant dû, soit 2 106 573,71 €, compte tenu des acomptes sur participation d'ores et déjà versés (14 410 000 €)

Article 2 : Les crédits sont prévus au budget de la Ville de Paris et les écritures comptables d'entrée de ces biens dans le patrimoine seront effectuées selon les règles de la comptabilité publique en vigueur (exercice 2021 et/ou suivants).

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer tous les actes et à constituer toutes les servitudes nécessaires à la réalisation de cette opération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO